



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Rencontre des Gouvernements neuchâtelois et vaudois**

**Dans le cadre de leurs relations confédérales et de voisinage, le Conseil d'Etat neuchâtelois a accueilli le Gouvernement vaudois lundi 4 novembre 2013 à l'Abbaye de Bevaix. Cette rencontre annuelle a permis aux deux gouvernements d'échanger sur différents sujets d'actualité tant au niveau cantonal, intercantonal que fédéral et d'évoquer le renforcement des collaborations entre les deux cantons.**

Politique financière et fiscale

Les deux autorités se sont entretenues au sujet des dossiers actuels de politique financière et fiscale. Ils ont notamment fait le point sur la réforme de la fiscalité des entreprises, qui touche en particulier les régimes spéciaux cantonaux, contestés sur le plan international. Les cantons soutiennent l'objectif principal de la Confédération qui vise à préserver l'attractivité internationale de la Suisse et à assurer le maintien des places de travail, ainsi que des recettes fiscales nécessaires pour les cantons. Les deux gouvernements poursuivront leurs échanges lors des prochaines étapes de cette réforme.

La péréquation financière a fait l'objet d'un échange de vues. La RPT représente un pilier fondamental du fédéralisme et de la solidarité entre les régions de notre pays. Un deuxième rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière sera soumis à consultation en avril 2014 et fera ensuite l'objet d'un message du Conseil fédéral avec les éventuels aménagements pour la prochaine période quadriennale 2016-2019. Sur ce dossier également, les deux gouvernements poursuivront le dialogue.

Police du Lac

Neuchâtel et Vaud ont également abordé le dossier de la répartition des interventions de police sur le lac de Neuchâtel. Un rapport émanant des polices respectivement fribourgeoise, vaudoise et neuchâteloise propose une coopération intercantonale visant une sécurité homogène sur l'ensemble du lac. Il prévoit que les ressources policières vaudoises et fribourgeoises existantes soient déployées de façon coordonnée sur l'ensemble du lac. Le Canton de Neuchâtel financerait un tiers des frais via une convention tripartite, qui doit encore être soumise pour ratification aux trois gouvernements. Ce système présente l'avantage de la simplicité et peut être déployé rapidement.

## Creux du Van et tourisme

Le Canton de Neuchâtel a informé son homologue au sujet de son projet "Enjoy Creux du Van". Soutenu par Suisse Tourisme, celui-ci a pour but de développer le site emblématique du Creux du Van, immense cirque rocheux naturel situé à la frontière entre les cantons de Neuchâtel et de Vaud. Il est également question de mettre en place un plan de gestion intégrée, de réfléchir aux itinéraires VTT et à la question du balisage. Le Gouvernement vaudois a salué l'idée d'un plan de gestion intégrée. Les deux autorités ont convenu de collaborer dans ce dossier.

## TGV Lausanne-Paris

A l'heure où la ligne Berne-Neuchâtel-Paris est fortement remise en cause, le Gouvernement neuchâtelois a fait état de sa volonté de pérenniser les trois liaisons Neuchâtel-Frasne qui donneront correspondance aux TGV Lausanne-Paris. Ainsi, trois des quatre TGV lausannois journaliers pourront être utilisés par les usagers neuchâtelois. De son côté, le Gouvernement vaudois a confirmé que les quatre liaisons journalières Lausanne -Vallorbe-Frasne sont rentables et qu'elles ne sont pas remises en cause par l'exploitant Lyria. Au contraire, la desserte de Lausanne bénéficie de nouvelles rames TGV qui ont été mises en service à partir du changement d'horaire de décembre 2012. Par ailleurs des investissements importants ont été effectués sur l'infrastructure ferroviaire par la Suisse et par la France.

Enfin, la rencontre entre les deux gouvernements a également permis des échanges de vues sur des questions hospitalières.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 novembre 2013

CHAN, Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat, tél. 021 316 40 42 ; Laurent Kurth, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, tél. 032 889 64 00.